

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2020

Le quatorze janvier deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Argenton s/Creuse s'est réuni en la salle de la mairie, lieu ordinaire de ses séances et au nombre de vingt-trois, pour une séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Vincent MILLAN, en suite de la convocation du huit janvier deux mil vingt.

Etaient présents :

MILLAN Vincent	MOURET Annick	BONNET Maurice	
QUINET Michel	FERNIQUE Colette	MOREAU Jean-Michel	COUTY Christine
GODET Jérémie	MOREAU Chantal		CHAUMETTE Marie-José
	POYOT Claudine	SOULAS Emmanuel	CHAVENAUD Jocelyne
	FAUCONNIER Jean-Marie	ROUTET Sévérine	
		LIVERNETTE Ludovic	DURIS Anne-Marie
TISSIER Jean-François	GAULTIER Christiane	AUBIN Jean-Marie	DERRIER Evelyne
GIRARD Jean-Claude			

Etait absente : Mme DEJOIE

Etaient excusés :

Mmes RÉMY et GRAVEREAUX et MM. SAPIN, GUY, LAVIGNE et FRADETAL

Qui ont donné respectivement pouvoir à Mmes et MM. COUTY, MOREAU JMM, MILLAN, SOULAS, QUINET et FERNIQUE.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Emmanuel SOULAS, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour

1. Dissolution de la Régie des Eaux de la Grave	3
2. Cession de l'Hôtel de Scévole.....	4
3. Budget principal – Décision modificative n°1	5

1. Dissolution de la Régie des Eaux de la Grave

Monsieur le Maire rappelle que la Régie des Eaux de la Grave a été créée par délibération du 28 juin 2013 sous la forme d'une *régie à autonomie financière et personnalité morale* suite à la décision de la commune de reprendre en régie la gestion des services eau potable et assainissement collectif à compter du 01/01/2014.

Afin de répondre aux objectifs et enjeux collectifs de ces deux compétences sur un périmètre cohérent, le conseil municipal a délibéré le 29 octobre 2019 en faveur de la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple regroupant les communes d'Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau et Le Menoux. Aussi, afin que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif puisse se faire au 1^{er} mars prochain, il convient de procéder à la dissolution de la Régie des Eaux de la Grave au 29 février 2020.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui vient confirmer la possibilité de report du transfert à la communauté de communes des compétences "eau" et "assainissement" au 1^{er} janvier 2026,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de prononcer la dissolution de la Régie des Eaux de la Grave au profit de la création du syndicat intercommunal des Eaux de la Grave qui interviendra au 1^{er} mars 2020.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent et à entamer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE POUR A L'UNANIMITÉ

2. Cession de l'Hôtel de Scévole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville d'Argenton sur Creuse est propriétaire d'un immeuble sis 39 rue Grande, Impasse de Villers – 36200 ARGENTON SUR CREUSE, cadastré AH 203 d'une surface utile totale de 660 m² sur une parcelle de 694 m².

L'ancien hôtel particulier dit « HOTEL DE SCEVOLE » a eu, depuis sa construction, plusieurs destinations. Cédé à la ville dans les années 30, il a abrité en dernier lieu les services de la circonscription d'action sociale. Depuis de nombreuses années, les locaux sont en majeure partie vétustes et vacants.

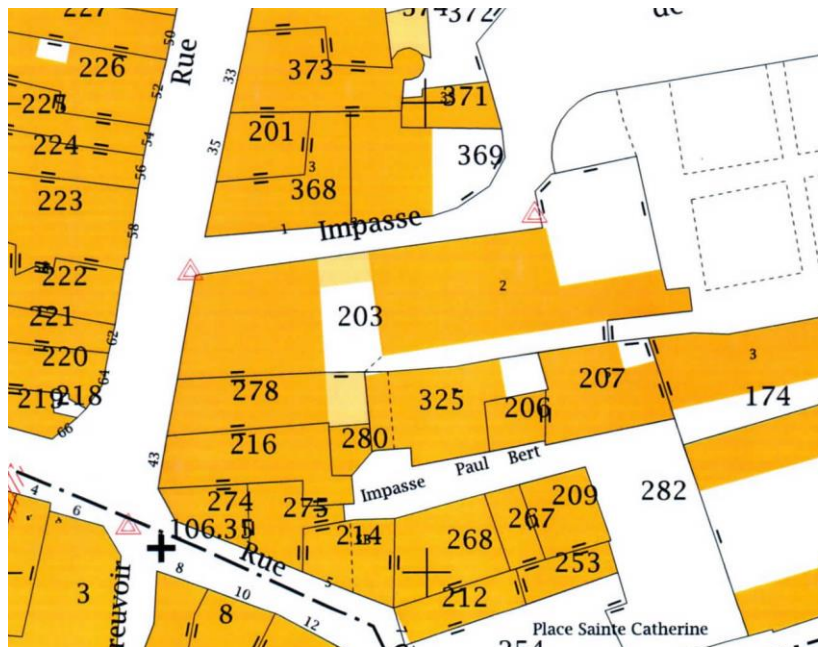
Monsieur CHANDRUK et Madame BLANC nous ont fait part de leur volonté d'acquérir ce bâtiment historique et leur intention de le réhabiliter en chambres d'hôtes et gîtes. Leur projet a fait l'objet d'une présentation complète à tous les membres du conseil municipal lors d'une réunion spécifique.

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, l'avis du Domaine a été requis.

La commune a néanmoins fait part aux demandeurs de sa volonté de conserver la ruelle à l'arrière de l'immeuble pour faciliter certaines opérations d'entretien et de maintenir une liaison entre la place de Verdun et l'impasse de Villers, par le petit jardin. Pour ce faire, un découpage cadastral sera nécessaire et une servitude de passage sera instaurée sur la cour pavée.

Les demandeurs ayant fait part de leur accord et considérant l'intérêt local du projet tant d'un point de vue touristique que patrimonial, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser la cession, au profit de Monsieur CHANDRUK et Madame BLANC de l'immeuble cadastré AH 203, d'une superficie de 694 m², au prix de 150 000 € ; étant précisé que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir en la forme notariée.



VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE

3. Budget principal – Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications au budget 2020.

En conséquence, nous vous proposons de modifier les crédits ouverts au budget 2020 comme suit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Matériel technique 2020	-25 000		
Matériel technique 2019	25 000		
Rue du général Leclerc	-7 000		
Voirie 2020	-85 000		
voirie 2019	92 000		
Total	0		0

VOTE POUR A LA MAJORITÉ
LE GROUPE DE M. LIVERNETTE VOTE CONTRE